



CQP - APS

Objectif : Exercer les activités de sécurité privée régies par le livre VI du code de la sécurité intérieure. L'Agent de Prévention et de Sécurité exerce ses fonctions au sein de tout type d'entreprise ou organisme privé ou public, que ceux-ci soient pourvus de leur propre service de sécurité ou non. Il agit pour le compte d'une entreprise prestataire de services de prévention et de sécurité, (son employeur).

Durée : 175 Heures hors examen

Nombre de participants maximum : 12 personnes

Validation : Par examen

A la fin de la formation

- Evaluation théorique (QCU)
- Evaluation pratique (PC et Ronde)

Pendant la formation

- Evaluation du Sauveteur Secouriste du travail
- Evaluation de palpation et inspection visuelle des bagages à mains
- Evaluation du module incendie
- Grille de progression pédagogique des stagiaires (PC -Rondes – Réglementation – Main courante – transmission de consignes – comportement conflictuel – accueil et contrôle d'accès)

Prérequis :

- Savoir lire, écrire et comprendre le français (test de français)
- Savoir compter (test de calcul)
- Autorisation du CNAPS (demande autorisation préalable)

Moyens pédagogiques :

- Livres CQP-APS
- Salle adaptée, Vidéoprojecteur, PC pédagogique
- Matériels de mise en situation
- Matériels de secourisme, moyens d'extinctions
- Formateurs agréés

Responsable pédagogique : M. BEL Jean-Christophe

PROGRAMME

1- Gestion des Premiers secours : 14 heures

- Avoir les gestes élémentaires de premiers secours, conformément à la réglementation en vigueur éditée par l'INRS

-Mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

2 – Environnement juridique de la sécurité privée : 21 heures

A - Connaître le livre VI du Code de la sécurité intérieure parties législatives et réglementaires : 10 heures

- l'explication initiale du livre VI (contexte, logique) ;
 - l'architecture d'ensemble ;
 - les conditions d'accès à la profession (moralité et aptitude professionnelle) ;
 - le principe d'exercice exclusif ;
 - le principe de neutralité ;
 - la détention et usage des armes ;
 - le port des uniformes et insignes ;
 - les dispositions visant à éviter la confusion avec un service public et sanctions (avec cas concrets) ;
 - L'usurpation de fonctions
 - Les spécificités des services internes ;
 - le régime de la carte professionnelle Téléservices du CNAPS
- les sanctions afférentes au non-respect des dispositions du livre VI
- Le code de déontologie des personnes physiques ou morales exerçant des activités de sécurité privée

B - Connaître les dispositions utiles du code pénal : 7 heures

-Organisation judiciaire de la France

- Dualité juridictionnelle.
- Juridiction civile, pénale et administrative
- Les responsabilités pénales et civiles
- Les clauses d'irresponsabilité pénale
- la légitime défense, l'état de nécessité,
- l'atteinte à l'intégrité physique et à la liberté d'aller et venir :
- les conditions légales de rétention d'une personne avant mise à disposition des forces de police ;
- la non-assistance à personne en danger ;
- l'omission d'empêcher un crime ou un délit

C - Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées de la branche : 4 heures

- respect de la vie privée ;
- les principes et limites de la fouille
- atteinte aux systèmes de traitement automatisés
- droit de propriété, appropriation frauduleuse
- à la CNIL.;
- l'atteinte aux systèmes de traitement automatisé ;
- l'appropriation frauduleuse ;
- Convention Collective Nationale 3196

3 – Gestion des Conflits : 21 heures dont 7h de pratique

- les origines des conflits ;
- les différents types de conflits ;
- la stimulation et les motivations des conflits ;
- les étapes d'un conflit ;
- la prévention du conflit.
- les mesures de prévention des éléments déclencheurs du conflit
- traiter une agression verbale ;
- gérer les émotions ;
- adopter des techniques verbales ;
- intervenir par étapes ;
- adopter une posture, un regard et une gestuelle adaptés.
- évaluation de la dangerosité du conflit ;
- savoir gérer le conflit ;
- savoir gérer les conséquences du conflit.
- Connaitre et gérer le stress
- Protéger, riposter et maîtriser de façon actuelle et proportionnée face à une agression
- Agir en état de nécessité

4 -Transmission de consignes et informations : 8 heures

A - Savoir transmettre des consignes : 2 heures

- mettre en oeuvre et transmettre des consignes écrites ou orales ;
- transmettre des consignes permanentes, particulières ou ponctuelles ;
- transmettre des consignes dans le cadre d'une intrusion, de malveillance, d'incendie, d'accidents.

B - Réaliser une remontée d'informations : 4 heures

- Effectuer un compte rendu oral ;
- Rédiger un compte rendu écrit ;
- Présenter et rédiger un rapport.

C-Connaître les outils de transmission : 2 heures

- Utilisation d'un logiciel de traitement de texte
- Utilisation de la main-courante électronique

5-Prévention des risques d'incendie : 7 heures dont 3h de pratique

- reconnaître les causes et les effets des incendies ;
- utiliser un tableau de signalisation incendie ;
- repérer les agents, les procédés et les matériels ;
- organiser une intervention.
- Exercice d'extinction sur feux réels
- Intervention coordonnée de plusieurs équipiers

6-Modalités d'appréhension au cours de l'exercice du métier : 7 heures

- Application de l'article 73 du code de procédure pénale ;
- Application du code de procédure pénale dans le cadre des missions de l'APS

7-Sensibilisation au risque terroriste – 13 heures dont 3h de pratique

- Prévention des risques terroristes
- Réagir face à une attaque
- Secourir

8 - Appliquer les techniques d'information et de communication : 8 heures dont 4h de pratique

- travailler sa présentation et son attitude ;
- accueillir, informer, orienter ;
- gérer un appel suspect.

9 - Préparation d'une mission : 6 heures dont 2h de pratique

- préparer une intervention (mise en place des consignes, reconnaître les lieux, définir les codes, définir l'équipe)
- agir sur place ;
- prévenir et intervenir avec les forces de police et gendarmerie ;
- appliquer des consignes particulières en cas d'intrusion

10 - Savoir accueillir et contrôler les accès : 9 heures dont 5h de pratique

- contrôler un parking ;
- filtrer les véhicules ;
- filtrer les personnes ;
- contrôle des objets et des matériels

11 - Maîtriser un poste de contrôle de sécurité : 9 heures dont 5h de pratique

- prendre en compte le matériel ;
- prendre en compte les documents ;
- prendre en compte la gestion de flux de personnel et des intervenants ;
- prendre en compte la gestion des clés ;
- prendre en compte l'utilisation des moyens de communication.

12 - Rondes et surveillance et systèmes de contrôle des rondes : 13 heures dont 9h de pratique

- effectuer une ronde selon un itinéraire et une fréquence définis ;
- adapter son comportement lors d'une ronde ;
- comprendre la notion et les objectifs de la ronde aléatoire

13 - Inspection visuelle et palpation de sécurité : 7 heures dont 4h de pratique

- le cadre légal de la palpation et de l'inspection visuelle des bagages ;
- la technique d'inspection visuelle et de palpation ;
- les différents niveaux du plan Vigipirate et les mesures qui s'appliquent.
- Effectuer une palpation de sécurité au sein d'un point d'inspection filtrage
- Effectuer l'inspection visuelle des bagages.

14 -Surveillance par moyens électroniques de sécurité – 7 heures dont 4h de pratique

- le corpus juridique de la télésurveillance et vidéosurveillance ;
- la chaîne de télésécurité ;
- le schéma d'installation de la vidéosurveillance

15 – Gestion des risques -11 heures dont 5h de pratique

Maîtriser la gestion des alarmes : 7 heures dont 4h de pratique

Savoir gérer :

- une alarme intrusion ;
- une alarme incendie ;
- une alarme GTC/GTB.

Protéger le travailleur isolé : 2 heures dont 1h de pratique

Connaître les dispositions visant à protéger un travailleur isolé et être capable de maîtriser les possibilités de déclenchement du DATI.

Connaître les risques électriques : 2 heures

Sensibilisation aux risques électriques.

16 –Evenementiel : 7 heures

-Gestion de l'évènementiel

- la problématique de la sécurisation d'un rassemblement festif, sportif ou culturel ;
- le cadre légal des rassemblements ;

- la sécurisation des spectacles et concerts ;
- la gestion d'un évènement (analyser le risque, le lieu, les acteurs, le contexte).

Identifier les acteurs d'un évènement

Gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands évènements

17 – Sécurité dans le domaine industriel : 7Heures

-Evaluer les risques professionnels

- ICPE et plans de prévention

-Rôle de l'agent dans les missions spécifiques au milieu industriel

-Identification des risques liés au produits dangereux